Selarl PICTAVIX 23/01/2006	FICHE INFORMATION PATIENT TRANSIT DU GRELE	Conception : 05/11/04 Page 1 sur 1 PR PAT IN n°15 x Version C – 17.10.05

ORIGINAL

- Un transit du grêle a été prescrit à vous ou à votre enfant. Cet examen sera pratiqué avec votre *consentement* ; vous avez la *liberté de l'accepter ou de le refuser* mais le fait de vous présenter à votre rendez-vous signifie que vous donnez votre accord pour que l'examen soit réalisé.

- La radiographie utilise des rayons X : Aucun risque d'irradiation n'a pu être démontré compte tenu des *très faibles doses* utilisées. De plus, nous prenons toutes les précautions pour limiter la zone examinée.

Toutefois, Madame, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, veuillez nous en informer avant l'examen afin que nous prenions des précautions particulières de protection lors de l'examen.

- En quoi consiste un transit du grêle ?
  - C'est un examen radiologique qui a pour but de visualiser votre intestin grêle, c'est-à-dire le petit intestin situé entre l'estomac et votre gros intestin.
  - On vous fait boire le produit que vous avez apporté, puis des radiographies sont réalisées dans différentes positions. Le but de l'examen étant de contrôler toute la longueur de votre petit intestin, l'examen durera tout le temps de cette progression. Cela peut s'avérer long, entre 20 minutes et 4 heures (voire plus) selon la motricité de votre intestin.

- Une préparation est-elle nécessaire ?
  Pour cet examen, il vous est demandé d'être à jeun (sans boire, sans manger, sans fumer depuis 12 heures).

- Peut-il y avoir des complications ? Elles sont très rares.
  - *Fausses routes* traduisant le passage du produit de contraste dans les voies aériennes.

- Les résultats : Le Radiologue vous donnera les résultats de l'examen, puis dictera le compte-rendu qui sera édité au secrétariat. Vous repartirez avec l'ensemble de votre dossier (clichés + compte-rendu).

- Que devez-vous faire ?
  - Le jour de l'examen :
    - *Restez A JEUN.*
    - Apportez l'ordonnance de votre médecin – le(s) produit(s) prescrit(s) – vos anciens clichés – votre carte vitale (avec l'attestation) ainsi que votre carte de mutuelle (attestation de CMU) ou tout autre document nécessaire au remboursement de l'examen (exemple : feuillet de prise en charge pour accident de travail…) – un mode de paiement (carte bleue, chèque ou espèces).

  - De retour à votre domicile : Vous pourrez manger normalement et boire de l'eau (*minimum 2 litres par 24 heures car la baryte peut entraîner une constipation*). N'hésitez pas à nous contacter en cas d'évènements qui vous paraissent anormaux.

☎ Service de Radiologie de la Polyclinique : 05 49 61 73 00
☎ Cabinet de radiologie Carnot : 05 49 41 01 94
☎ Cabinet de radiologie La libération : 05 49 58 49 00
☎ Service de radiologie du Fief de Grimoire : 05 49 42 29 25
☎ Cabinet de radiologie Les Héliotropes : 05 49 01 64 64
☎ Cabinet de radiologie La Rotonde : 05 49 52 55 28
☎ Cabinet de radiologie de Civray : 05 49 87 39 19
☎ Cabinet de radiologie de Montmorillon : 05 49 91 11 11

Rédaction : N. OUACHENE
Visa approbateur :
Docteur Thierry DIESCE